



« BUDGETS COLLABORATIFS EN FAVEUR DE L'ENFANCE EN DIFFICULTE EN FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES »

Appel à projets 2023 du Fonds Houtman



A l'attention des universités et hautes écoles

— CONTEXTE DE L'APPEL À PROJETS : UN BUDGET COLLABORATIF, C'EST QUOI ? —

Le Fonds Houtman souhaite ouvrir par cet appel une nouvelle voie de soutien à des projets déjà bien construits et en grande partie financés, mais auxquels il manque encore peut-être un dernier apport.

La thématique globale reste celle de l'enfance en difficulté¹. Les thématiques visées sous ce thème global peuvent cependant être très diverses. Le Fonds privilégiera les dossiers portant sur des thèmes originaux et innovants, non encore abordés par le Fonds.

Pour les projets et thèmes déjà soutenus par le Fonds : <https://www.fonds-houtman.be/thematiques/>.

Il s'agit aussi pour le Fonds d'une opportunité de rassembler différents partenaires et de leur permettre de collaborer autour d'une question spécifique ; de joindre les forces en présence dans un but commun.

Outre l'aspect multipartenaires (et multidisciplinaire), l'aspect collaboratif devra aussi porter sur l'aspect budgétaire (au moins 2 sources de financement différentes, hors Fonds Houtman).

Le projet peut être un projet dépassant les frontières de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais le subsidie du Fonds doit porter sur ce qui est développé en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Un budget global de 20.000 € est disponible pour cet appel, avec un maximum de 10.000 € par projet.

¹ Le Fonds privilégiera « des actions ou des recherches préparatoires à des actions (des recherches-actions) destinées à venir en aide à l'enfance en difficulté physique, psychique ou sociale, sans distinction de sexe, de race ou de nationalité, de religion ou de conception philosophique, pour autant qu'il s'agisse d'enfants résidant dans le ressort territorial de la Communauté française de Belgique (aujourd'hui Fédération Wallonie-Bruxelles) » (termes issus de la convention de création du Fonds Houtman).

CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS

- Le projet présenté (selon le format demandé par le Fonds – voir plus bas) doit être porté par une université ou haute école située en Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Le projet présenté doit être multidisciplinaire et/ou multipartenaires (aspect « collaboratif »).
- Il doit reposer sur des équipes stables et compétentes disposant d'une expérience convaincante dans les thématiques abordées.
- L'aspect collaboratif doit aussi porter sur l'aspect budgétaire (au moins 2 sources de financement différentes, hors Fonds Houtman).
- Le soutien du Fonds ne doit pas dépasser 25 % du budget global du projet (il doit se situer idéalement entre 10 et 25 %) – ni dépasser 10.000 € par projet.
- Le projet présenté peut dépasser les frontières de la Fédération Wallonie-Bruxelles ; si c'est le cas, le subside du Fonds doit porter sur ce qui est développé en Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Le projet présenté doit déjà être bien construit.
- Il peut s'agir d'un projet qui démarre ; si le projet est déjà en cours, le subside du Fonds doit porter sur un volet spécifique bien identifié et/ou porter sur le développement d'un aspect/volet complémentaire.
- La place/le rôle spécifique du Fonds dans le projet doit être clair(e) et visible/lisible.
- Le projet doit inclure une évaluation.

SUBSIDIATION

- Un montant global de 20.000 € est consacré à cet appel à projets.
- Ce montant pourra couvrir différents projets, le cas échéant, en fonction de la sélection opérée par le Fonds.
- Sauf exception, un montant maximum de 10.000 € pourra être octroyé par projet soutenu.

CALENDRIER

- **Le dossier de candidature (qui peut être obtenu sur simple demande au Fonds via info@fondshoutman.be) doit être renvoyé au plus tard le **31 juillet 2023**.**
- **Transmission des dossiers UNIQUEMENT PAR COURRIEL et sous la forme d'un PDF UNIQUE via info@fondshoutman.be.**
- Le Fonds Houtman examinera les candidatures déposées dès le mois d'août 2023.
- La sélection finale sera opérée et les décisions communiquées pour le 1^{er} octobre 2023.
- Une convention sera ensuite signée avec le Fonds et un accompagnement du ou des projets mis en place.
- A l'issue de chaque projet, un rapport final devra être transmis au Fonds.

INFOS PRATIQUES

Adresse courriel et coordonnées pour l'envoi du dossier de candidature (PDF unique) pour le **31 juillet 2023** ou pour tout autre renseignement :

info@fondshoutman.be

02 543 11 71

<https://www.fonds-houtman.be>